



# FICHE REPONSE

## Recherche documentaire

### Trouvez l'information dans le guide OniseP

L'année prochaine je peux ... C'est possible ? ... Comment ?	OUI	NON	Page du guide
« Dès janvier, Je dois faire mes demandes définitives d'orientation ».			
« Je peux redoubler ma classe de 3 <sup>e</sup> ».			
« En CAP/CAP agricole ou Bac Pro, j'ai de l'enseignement professionnel et des stages en entreprise ».			
« Après un diplôme professionnel (CAP ou Bac pro) il m'est impossible de continuer mes études ».			
« Après ma 2 <sup>de</sup> générale et technologique, j'ai le choix entre huit bacs différents ».			
« En première et terminale d'un bac général ou technologique je dois choisir obligatoirement des enseignements de spécialité »			
« Je dois classer plusieurs choix d'orientation post 3 <sup>e</sup> »			